Mobilité Réduite

Guide d'information voyageur handicapé

www.accessibilité.sncf.fr

Sommaire

Préface

Organisez votre voyage

p 6 **Obtenir les informations utiles**
Pour tout le territoire, pour l'Ile-de-France

p 9 **Bénéficier du service Accès Plus**
Un service d'accueil et d'accompagnement pour les personnes handicapées, comment réserver le jour du voyage ?

p 14 **Obtenir votre billet télépayé**
Retrait à une Borne Libre Service, à un guichet, le Billet Imprimé®

Voyagez à prix léger

p 16 **Vous êtes une personne handicapée civile**
Les avantages accordés à votre accompagnateur

p 18 **Vous êtes une personne réformée ou pensionnée de guerre**
Les réductions qui vous sont accordées ainsi qu'à votre accompagnateur

p 20 **Pour plus d'informations**
Les tarifs spécifiques, si vous voyagez en Ile-de-France, en Europe ou de nuit

Accessibilité et services dédiés

p 23 **Équipements dans les gares**
Bandes de guidage, balises sonores, rampes d'accès, boucles magnétiques, signalétique, fauteuils roulants en gare, élévateurs, rampes mobiles…

p 34 **Services à bord des trains**
À bord de TGV, de Téoz, des TER, dans les trains de nuit et en Ile-de-France

p 38 **Services complémentaires**
Service Bagages à domicile, Train+Hôtel, Les Compagnons du Voyage

p 42 **Liste des gares proposant le service Accès Plus**
Sur tout le territoire, en Ile-de-France

Chère cliente, cher client,
Ce guide *Mobilité Réduite* vous conseille et vous informe sur les services que la SNCF met à votre disposition pour faciliter vos déplacements en train.
Ce document est disponible en gros caractères et en braille.
Demandez-le en écrivant à:
Délégation à l'Accessibilité et aux Voyageurs Handicapés de la SNCF
2, rue Traversière – 75571 Paris Cedex 12
Vous pouvez également le consulter sur le site Internet: www.accessibilite.sncf.fr

Une réelle volonté en matière d'accessibilité
La SNCF s'est engagée dans une politique volontariste pour l'accessibilité, une des priorités de l'entreprise.
La Politique Accessibilité de la SNCF repose sur 3 axes majeurs:

- Des investissements dans les gares et dans les trains.
- Des services pour l'accueil et l'accompagnement des voyageurs handicapés et à mobilité réduite.
- Une démarche active d'écoute et de concertation des personnes handicapées et des associations qui les représentent.

Des investissements consolidés par l'avis des utilisateurs
La SNCF veut que chaque euro investi pour l'accessibilité dans les gares et à bord des trains porte sur des équipements qui facilitent vraiment le cheminement des voyageurs handicapés. Après la "Gare Laboratoire de l'Accessibilité", en 2006, elle poursuit donc son travail de dialogue et d'échange avec les personnes handicapées et les associations

les représentant pour s'assurer que les solutions d'accessibilité conviennent et apportent des améliorations conséquentes. Les résultats de ces travaux permettent à la SNCF de s'engager dans de nouveaux programmes d'investissement dont on peut d'ores et déjà voir les effets dans l'ensemble des gares desservies par le TGV Est Européen.

Accès Plus, un service d'accueil et d'accompagnement jusqu'à la place dans le train pour les personnes handicapées

En parallèle, et parce qu'un service d'accueil et d'accompagnement demeure nécessaire pour les personnes handicapées, la SNCF propose, depuis le 1er mars 2007, "Accès Plus". Ce service à la personne vous aide à organiser votre voyage, à réserver votre billet et le service d'accueil et d'accompagnement adapté à vos besoins. Il témoigne de la volonté de la SNCF d'apporter davantage de sérénité et de qualité au voyage des personnes handicapées. Toutes les informations nécessaires figurent dans le chapitre "Organisez votre voyage" page suivante de ce document.

Soyez assuré que notre volonté est engagée et que notre objectif est d'agir pour vous offrir la possibilité de voyager en toute quiétude.

Mireille FAUGÈRE
Directrice Générale Déléguée
Voyageurs France Europe

Jean-Pierre FARANDOU
Directeur Général Délégué
SNCF Proximité

Marie-Christine COTTIN
Déléguée à l'Accessibilité

accès plus

Obtenir les informations utiles

Simplicité, avantages, confort : tout est prévu pour faciliter votre voyage. Informez-vous, n'hésitez pas à consulter nos services !

Pour tout le territoire

La SNCF met à votre disposition un certain nombre d'avantages et de facilités pour simplifier vos déplacements en gare et vos voyages en train.

Les informations concernant ces services vous seront d'une grande utilité pour organiser votre voyage.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le Centre de Service Accès Plus par :

- Tél. : 0890 640 650, puis tapez "1" (0,11 € TTC/min depuis un poste fixe hors surcoût éventuel).
- Fax : 0825 825 957 (0,15 € TTC/min).
- Numéro court : 36 35, dites "Accès Plus" (0,34 € TTC la 1ère minute et 0,11 € TTC les suivantes depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel).
- E-mail : accesplus@sncf.fr
- Les sites Internet : www.voyages-sncf.com/voyageurs_handicapes/ et www.accessibilite.sncf.fr

Les gares, les boutiques SNCF et les agences de voyages peuvent également vous renseigner.

Donja Pitsh-SNCF.

Corbis.

Pour l'Ile-de-France

En ile-de-France, le STIF (Syndicat des Transports d'Ile-de-France) et le Conseil Régional d'Ile-de-France accompagnent les actions du RFF (Réseau Ferré de France) et de Transilien pour rendre les gares et les trains Transilien plus accessibles. Ce programme est coordonné avec les actions conduites sur les autres transports collectifs: les RER, les tramways, les bus, les autocars et les services spécialisés comme les PAM (pour un accès à la Mobilité) départementaux.

Afin d'obtenir de plus amples renseignements sur les gares dans lesquelles vous comptez vous rendre et les trains que vous voudriez emprunter:

Pour Transilien, utilisez le moteur de recherche des gares Transilien sur www.transilien.com (Guide du Voyageur rubrique "Accès pour tous")

Pour les gares ouvertes au service d'accompagnement Accès Plus Transilien (cf. p. 47), contactez ce service par téléphone au numéro Azur 0 810 767 433 (prix d'un appel local depuis un poste fixe hors surcoût éventuel).

Pour l'ensemble des transports publics accessibles en Ile-de-France et la disponibilité des équipements (ascenseurs…), contactez le service Infomobi :

- Par téléphone, au numéro Azur 0 810 64 64 64 (prix d'un appel local depuis un poste fixe hors surcoût éventuel).
- Via le site Internet www.infomobi.com

Tous les horaires de train sont disponibles sur demande aux guichets Transilien.

Vous pouvez aussi les consulter sur www.transilien.com (Horaires et Itinéraires rubrique "Rechercher mon Horaire").

SNCF - CAV - Patrick Lévêque.

À savoir
Pour organiser votre itinéraire

Pour les voyageurs avec un handicap moteur, la carte "accessibilité : handicap moteur" répertorie les gares Transilien et RATP en fonction de leurs équipements et de leur degré d'accessibilité. Dans les gares équipées, si vous le souhaitez, le service Accès Plus Transilien est là pour faciliter votre voyage depuis votre gare de départ jusqu'à votre gare d'arrivée. En utilisant ce service, il vous est possible de réserver une prestation d'accueil et d'accompagnement pour l'accès au train grâce à une rampe amovible adaptée.

La carte "accessibilité : handicap sensoriel" propose le même type d'informations aux personnes déficientes visuelles ou auditives. Vous pouvez ainsi établir votre itinéraire en fonction des équipements proposés dans les gares et les trains RER et Transilien.
Ces cartes sont distribuées gratuitement sur demande aux guichets Transilien. Elles sont aussi disponibles sur le site Internet de Transilien à l'adresse suivante : www.transilien.com

Bénéficier du service Accès Plus

Accès Plus

Le service spécialement conçu pour vous simplifier le voyage.

L'objectif du service Accès Plus

Le service Accès Plus est là pour faciliter votre voyage depuis votre gare de départ jusqu'à votre place dans le train et pour vous assurer une prestation d'assistance dans votre gare d'arrivée. En utilisant ce service, il vous est possible:

- De recueillir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de votre voyage.
- De réserver votre titre de transport.
- De réserver et organiser la prestation d'accueil et d'accompagnement au train adaptée à vos besoins.

Accès Plus, un service pour les personnes handicapées

Accès Plus est un service à la personne gratuit et destiné:

- Aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité de 80 % et plus.
- Aux personnes titulaires d'une carte "réformé/pensionné de guerre".
- Aux personnes présentant un handicap avéré (vous utilisez un fauteuil roulant dans votre vie quotidienne et vous vous présentez en gare avec votre fauteuil).

accès plus

Avant votre voyage avec Accès Plus

Assurez-vous que les gares de votre itinéraire sont accessibles et que vous pouvez y trouver le service dont vous avez besoin, notamment que le personnel d'Accès Plus soit en capacité de vous accompagner pour monter ou descendre de votre train et vous permettre de sortir de la gare.
Une liste des gares Accès Plus proposant ce service est disponible page 42.

DAVH.

Les conseillers du Centre de Service Accès Plus vous confirmeront que les gares de votre parcours sont bien accessibles et vous communiqueront toutes les informations utiles.

- Tél. : 0 890 640 650, puis tapez "1" (0,11 € TTC/min depuis un poste fixe hors surcoût éventuel).
- Numéro court : 36 35, dites "Accès Plus" (0, 34 € TTC la 1ère min et 0,11 € TTC les suivantes depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel).
- Fax : 0 825 825 957 (0,15 € TTC/min).
- E-mail : accesplus@sncf.fr

Le saviez-vous
Montée et descente du train

Si la gare choisie ne dispose pas d'un niveau d'accessibilité satisfaisant, le voyageur handicapé ou à mobilité réduite doit mobiliser les moyens personnels nécessaires à la montée et à la descente du train.

SNCF - CAV - Sylvain Cambon.

Comment réserver votre voyage Accès Plus ?

Pour tout le territoire

Pour réserver vos titres de transport et les prestations Accès Plus d'accueil et d'accompagnement associées, vous pouvez joindre le Centre de Service Accès Plus (au moins 48 heures avant votre départ) :

- Par tél. : 0 890 640 650, puis tapez "1" (0,11 € TTC/min depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel).
- Par fax au 0 825 825 957 (0,15 € TTC/min).
- Par E-mail : accesplus@sncf.fr
- Par les sites Internet : www.voyages-sncf.com/voyageurs_handicapes/ ou www.accesplus.sncf.com (site accessible aux personnes mal voyantes ou non voyantes suivant les normes internationales W3C "niveau bronze").

Pour réserver votre billet uniquement (la réservation est maintenant ouverte 3 mois à l'avance) et/ou l'acheter, vous disposez également :

- Du numéro court de la SNCF : 36 35, dites "Accès Plus" (0,34 € TTC la 1ère minute et 0,11 € TTC les suivantes depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel).
- Du site Internet : www.voyages-sncf.com
- Des gares, des boutiques SNCF et des agences de voyages agréées SNCF.

Pour l'Ile-de-France

Accès Plus Transilien propose aux personnes handicapées (munies d'une carte d'invalidité de 80 % ou plus) un service gratuit d'accueil et d'accompagnement en gare pour faciliter leurs déplacements en Ile-de-France. Ce service est disponible dans 30 gares accessibles des lignes des RER A et E ainsi que sur la ligne L.

Pour en bénéficier, il vous suffit de contacter par téléphone le Centre Accès Plus Transilien au numéro Azur 0 810 767 433 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel) ou bien par courriel à l'adresse suivante:
acces+transilien@sncf.fr
Il est ouvert tous les jours de 7 h à 20 h et toute réservation doit être effectuée au plus tard la veille.
Les conseillers d'Accès Plus Transilien prendront alors en compte votre demande puis préviendront les gares de départ, d'arrivée et de correspondance dans lesquelles vous descendrez, afin que les agents Transilien vous attendent à votre arrivée. Ils s'assureront au préalable du bon fonctionnement des ascenseurs et, le jour de votre déplacement, vous accompagneront sur le quai et vous aideront à monter dans le train grâce à une rampe amovible.

En cas de perturbations imprévues telles que des incidents techniques, Accès Plus Transilien vous garantit un acheminement en taxi jusqu'à la gare accessible la plus proche.

À noter
Pour en savoir plus

Pour obtenir plus d'infos sur ce service, vous pouvez consulter les pages "Accès pour tous" du site de Transilien: www.transilien.com

Une fois votre réservation effectuée, il vous suffit donc de vous présenter le jour prévu à l'accueil de votre gare de départ. Le personnel Transilien se chargera d'assurer le bon déroulement de votre trajet.

Le jour de votre voyage avec Accès Plus

Afin que nos agents d'accueil réalisent votre accompagnement dans les meilleures conditions, présentez-vous, muni de votre billet, au minimum 30 minutes avant le départ de votre train au point d'accueil communiqué par le conseiller Accès Plus.
Le service d'accompagnement au train est gratuit pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité (mentionnant un taux d'invalidité de 80 % ou plus), pour les personnes réformées ou pensionnées de guerre et pour les personnes arrivant en gare avec leur propre fauteuil roulant. Un seul bagage, dans la limite de 15 kg, est admis dans le cadre de la prestation d'assistance. D'autres services liés aux bagages sont décrits dans le chapitre "Accessibilité et services dédiés". De plus, un service de portage payant existe dans certaines grandes gares.

Le saviez-vous
Des difficultés pendant votre voyage ?

Le service Accès Plus met à votre disposition une ligne Urgence Accessibilité en cas d'incident durant le voyage : 7 jours sur 7, de 7 h à 22 h, contactez le 0 890 640 650 et tapez "2" (0,11 € TTC/min + surcoût éventuel lié à l'opérateur). Les acteurs opérationnels susceptibles de vous venir en aide seront immédiatement identifiés. Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent aussi contacter cette ligne d'urgence par SMS au 0 610 640 650 (prix d'un SMS).

Obtenir votre billet télépayé

Rapidité et facilité

Grâce au téléphone ou à Internet, vous avez acheté et télépayé votre billet. Il ne vous reste plus qu'à le récupérer et c'est très simple…

Pour obtenir votre billet acheté sur Internet ou auprès d'Accès Plus au 0 890 640 650 (0,11 € TTC /min depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel), ou au 36 35, dites "Accès Plus" (0,34 € TTC la 1ère minute et 0,11 € TTC les suivantes depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel), plusieurs solutions s'offrent à vous.

Le retrait à une Borne Libre Service

C'est le moyen le plus rapide pour retirer votre billet. Il suffit d'insérer la carte bancaire ayant servi au paiement. La Borne la reconnaît immédiatement et édite votre billet en quelques secondes.

L'envoi à domicile

Vous pouvez recevoir gratuitement votre billet à domicile si vous en faites la demande au moins 4 jours avant votre départ (dimanches et fêtes non inclus).
Ce délai est porté à 7 jours si vous résidez à l'étranger. Le montant du billet doit être au minimum de 1 €.

Donja Pitsh-SNCF

Le Billet Imprimé®(1)

Pour gagner un temps précieux, vous pouvez imprimer votre billet chez vous, avec votre imprimante, sur une feuille A4 (format 21 x 29,7 cm). Si la première impression ne vous paraît pas bonne ou si vous l'avez perdue, vous pouvez renouveler l'opération. Le billet est nominatif, personnel et incessible ; il n'a pas à être composté. Votre nom, votre prénom et votre date de naissance doivent figurer sur le Billet Imprimé®. Lors du contrôle pendant le trajet, vous devez être en possession de votre Billet Imprimé® et d'une pièce d'identité.

(1) Le Billet Imprimé® n'est pas disponible pour tous les tarifs, renseignez-vous.

Le retrait à un guichet

Vous pouvez vous présenter à un guichet, dans la gare ou la boutique SNCF de votre choix. Sur présentation de la carte utilisée pour le paiement en ligne et de votre numéro de dossier, votre billet vous sera délivré.

SNCF - CAV - Jean-Marc Fabiro.

À savoir
Avec la Borne Libre Service

Si vous éditez un billet (y compris un Billet électronique) pour un train qui part dans l'heure, le billet sera composté et il devra être utilisé uniquement dans ce train.

Vous êtes une personne handicapée civile

Seul ou accompagné

Vous bénéficiez d'une gamme de réductions adaptées à votre situation.

Vous bénéficiez de l'ensemble de la gamme tarifaire de la SNCF, des réductions commerciales (Carte 12-25, Carte Senior, tarifs Découverte ou tarifs Prem's) dès lors que vous remplissiez les conditions requises.

Tout voyageur doit pouvoir accomplir, pour lui-même, certains actes de première nécessité. Les personnes handicapées (taux d'incapacité de 80 % et plus) qui ne peuvent y parvenir seules ont la possibilité de bénéficier d'avantages tarifaires pour leur accompagnateur en fonction des mentions portées sur leur carte d'invalidité.

Ces cartes vous permettent également d'obtenir un accès prioritaire aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente et de bénéficier d'une priorité dans les files d'attente.

Les avantages accordés à votre accompagnateur

Votre accompagnateur bénéficie de la gratuité du billet

Si vous possédez une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, portant la mention "besoin d'accompagnement", "besoin d'accompagnement cécité" ou bien "tierce personne", "cécité" et/ou "étoile verte".

Le saviez-vous
Accompagnateurs ?

Deux personnes titulaires de cartes d'invalidité ne peuvent pas être accompagnateurs l'une de l'autre. Un enfant de moins de 12 ans ne peut pas, non plus, être considéré comme accompagnateur.

Votre accompagnateur bénéficie de 50 % de réduction

Si vous possédez une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %, sans mention ou avec les mentions "station debout pénible" et/ou "canne blanche".

Votre accompagnateur ne bénéficie pas de réduction

Si vous possédez une carte d'invalidité avec la mention "priorité personne handicapée" ou une carte "station debout pénible".

À savoir
Votre chien guide

Si vous possédez une carte d'invalidité, votre chien guide ou chien d'accompagnement voyage gratuitement. Conformément à la loi du 11 février 2005, ces derniers sont dispensés du port de la muselière à condition que vous puissiez justifier de leur éducation.

Vous êtes une personne réformée ou pensionnée de guerre

Des tarifs adaptés

La SNCF propose une gamme de réductions adaptées à votre situation.

Les pièces justificatives vous permettant de bénéficier d'avantages tarifaires vous sont délivrées par les offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre. Vous bénéficiez de réductions différentes en fonction de votre taux d'invalidité.

Vous bénéficiez de 50 % de réduction

Si vous possédez une carte d'invalidité avec une barre bleue (taux d'invalidité compris entre 25 et 45 %).

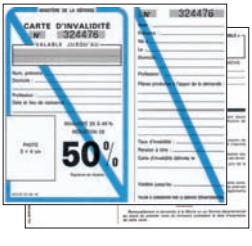

Vous bénéficiez de 75 % de réduction

Si vous possédez une carte d'invalidité avec une barre rouge (un taux d'invalidité de 50 % et plus).

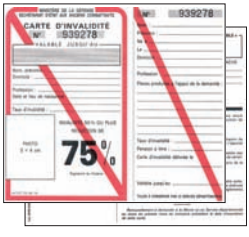

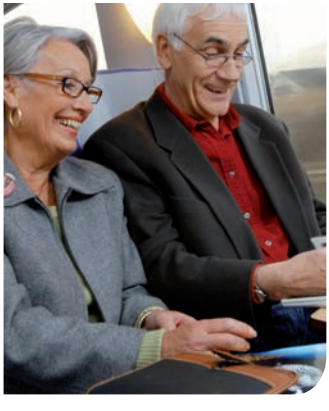

SNCF - CAV - Sylvain Cambon.

Vous et votre accompagnateur bénéficiez de 75 % de réduction

Si vous possédez une carte d'invalidité avec deux barres rouges (taux d'invalidité supérieur à 85 %).

Vous bénéficiez de 75 % de réduction et votre accompagnateur voyage gratuitement

Si vous possédez une carte d'invalidité avec deux barres bleues (taux d'invalidité de 100 %).

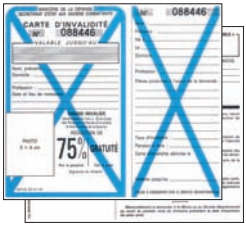

SNCF - DAVH.

Le saviez-vous **Sur les réductions…**

- Pour les trains à réservation obligatoire (TGV, Téoz, Lunéa et Corail de nuit), les réductions sont calculées sur le Tarif Loisir standard hors prestations supplémentaires payantes.
- Pour les trains soumis au calendrier voyageurs (Corail, Corail INTERCITÉS et TER), les réductions s'appliquent sur le tarif normal.
- La gratuité accordée à l'accompagnateur ne dispense pas du paiement de la réservation place assise pour les trains soumis à réservation obligatoire.
- Le titulaire de la carte et son accompagnateur doivent voyager ensemble, sur le même parcours et dans la même classe.

Pour plus d'informations

Que vous voyagiez en France ou en Europe
Des tarifs adaptés à votre situation ont été conçus.

Si vous voyagez en Ile-de-France

Pour connaître les avantages tarifaires accordés aux personnes handicapées et à mobilité réduite, vous pouvez consulter le site Internet de Transilien :
www.transilien.com/web/site/accueil/guide-du-voyageur/pmr/tarification_pmr

Si vous voyagez en Europe

Les sociétés ferroviaires européennes telles qu'Artesia, Elipsos, Eurostar, Lyria, Thalys proposent une gamme de prix adaptée à chacun.
Certaines d'entre elles offrent des tarifs spécifiques pour les personnes handicapées ou pour leur accompagnateur. Vous trouverez dans le tableau ci-contre le détail de l'offre spécifique personnes handicapées de chacune de ces sociétés (ces renseignements sont donnés à titre indicatif sur la base des informations fournies au 1er juillet 2008).
Les gammes de prix de ces trains internationaux étant susceptibles de varier, pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du Centre Accès Plus, dans les gares, boutiques SNCF et agences de voyages agréées ou par téléphone au 36 35 (0,34 € TTC la 1ère minute et 0,11 € TTC les suivantes depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel).

Trains à destination de	Type de train	Existence d'un tarif spécifique personne handicapée	Existence d'un tarif spécifique accompagnateur personne handicapée
ITALIE	Artesia de jour	Pour la personne en fauteuil roulant	Oui
	Artesia de nuit (1)	Non	Oui
ESPAGNE	Elipsos (1)	Non	Oui
	Talgo de jour	Non	Pour l'accompagnateur d'une personne non voyante
GRANDE-BRETAGNE	Eurostar	Pour la personne en fauteuil roulant	Pour l'accompagnateur d'une personne en fauteuil roulant ou d'une personne non voyante
ALLEMAGNE	ICE	Pour la personne en fauteuil roulant	Pour l'accompagnateur d'une personne en fauteuil roulant ou d'une personne non voyante
	Paris / Berlin Hambourg (1)	Non	Oui
	Paris / Munich Francfort de nuit	Non	Oui
	TGV Est Européen	Pour la personne en fauteuil roulant	Pour l'accompagnateur de la personne handicapée
SUISSE	Lyria	Pour la personne en fauteuil roulant	Pour l'accompagnateur d'une personne en fauteuil roulant ou d'une personne non voyante
BELGIQUE, PAYS-BAS, ALLEMAGNE	Thalys	Pour la personne en fauteuil roulant	Pour l'accompagnateur d'une personne en fauteuil roulant ou d'une personne non voyante
	Province Bruxelles	Pour la personne en fauteuil roulant	Pour l'accompagnateur d'une personne en fauteuil roulant ou d'une personne non voyante

(1) Les relations assurées par des trains de nuit ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Le saviez-vous
Gratuité…

- Les personnes aveugles titulaires d'une carte nationale d'invalidité (civile ou militaire) peuvent bénéficier d'un billet (aller/retour) gratuit pour une personne accompagnatrice.
- Les chiens guides, s'ils sont admis par la compagnie concernée, bénéficient également de la gratuité.

Cet avantage est accordé au départ de la France sur la plupart des réseaux ferroviaires étrangers, à l'exception de certains trains tels qu'Artesia, Elipsos, Eurostar, Lyria, Thalys.

Si vous voyagez de nuit

En raison de la durée et des conditions (espace confiné) des voyages de nuit, des problèmes d'hygiène et de confort peuvent se poser pour les clients voyageant avec leur chien.

- En couchettes, un client peut voyager avec son chien sous réserve de l'accord des autres voyageurs.
- Lors du voyage, en cas d'opposition des autres voyageurs à la présence du chien guide ou d'assistance, le personnel d'accompagnement tentera de trouver, dans la mesure du possible, une solution de reclassement.
- Dans le cas où aucune solution ne pourrait être trouvée, les voyageurs pourront de façon exceptionnelle se voir imposer la présence du chien guide.

À savoir
En voiture-lit…

Dans les trains internationaux, pour les voyageurs aveugles ou malvoyants accompagnés de leur chien guide ou les personnes handicapées accompagnées de leur chien d'assistance, la condition d'occupation exclusive du compartiment en voiture-lit n'est pas exigée.

Équipements dans les gares

Accessibilité, simplicité

Voyager, c'est aussi se déplacer dans les gares, les parkings… Pour répondre à vos besoins, la SNCF apporte sans cesse de nouvelles solutions.

Dans les gares, des équipements destinés à améliorer l'accessibilité sont progressivement installés lors des travaux de rénovation des gares. Quelques-uns sont spécifiques à un type de handicap, mais la plupart de ces aménagements simplifient l'accès pour tous.

SNCF - DAVH.

Parking

Lorsqu'une gare dispose d'une zone de stationnement, des places sont réservées aux personnes handicapées. Ces places adaptées sont localisées à proximité de l'entrée, du hall d'accueil ou de l'ascenseur et reliées à ceux-ci par un cheminement accessible.

Ces places sont plus larges afin de faciliter à une personne en fauteuil roulant la sortie de son véhicule.

Chacune de ces places est repérable par un marquage au sol, ainsi qu'une signalisation verticale.

Portes automatiques

Les portes automatiques constituent un élément d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En effet, elles facilitent le déplacement des personnes en fauteuil roulant et des personnes aveugles qui peuvent rencontrer des difficultés pour ouvrir une porte manuelle.

Vitrophanie

La vitrophanie est installée sur toutes les parois vitrées, de façon à éviter les heurts sur les surfaces transparentes. Cette vitrophanie est visible de tous et notamment des personnes malvoyantes.

Elle est de couleur contrastée par rapport à l'environnement et est positionnée à deux hauteurs différentes, afin d'être également visible par les personnes de petite taille et les enfants.

Bandes de guidage

Les bandes podotactiles de guidage forment un chemin de surface à cannelures parallèles et séparées entre elles à intervalles réguliers de 3 cm environ dans le sens de la marche.

Ces bandes de guidage sont ainsi détectables à la canne blanche et permettent aux personnes aveugles de se guider dans la gare. Ce cheminement contrastant avec le sol peut être facilement identifié et suivi par des personnes au champ de vision limité.
Le cheminement podotactile peut être combiné à l'installation de balises sonores.

SNCF - DAVH.

Balises sonores

Les balises sonores sont parfois couplées aux bandes de guidage au sol pour faciliter le déplacement des personnes aveugles ou malvoyantes. Elles fournissent une explication sonore des différentes directions matérialisées par les bandes de guidage et fonctionnent avec une télécommande universelle basée sur la fréquence de 868 Mhz.

La télécommande peut être utilisée de 2 façons différentes :

- Par déclenchement automatique. La télécommande est mise en mode automatique et les balises sonores se déclenchent au fur et à mesure du cheminement de la personne lorsque celle-ci se trouve dans le rayon de perception de la borne (entre 5 à 10 m selon le paramétrage réalisé).

SNCF - DAVH.

- Par déclenchement manuel. La personne déficiente visuelle déclenche elle-même le signal en appuyant sur le bouton de la télécommande lorsqu'elle le souhaite.

Le principe utilisé dans les gares est celui de carrefour de bande de guidage (cf. paragraphe bandes de guidage p. 24) pour indiquer qu'à cet endroit, il est possible de déclencher les balises sonores qui donneront les informations utiles.

Lorsque la géométrie des lieux s'y prête, un système de "flèches sonores" est mis en place.

La Délégation à l'Accessibilité et aux Voyageurs Handicapés a fait valider par les associations de personnes aveugles et malvoyantes le principe de messages brefs, synchronisés afin de tracer une direction sonore.

SNCF - DAVH.

Bandes d'éveil de vigilance

La bande d'éveil de vigilance est un système podotactile d'éveil dont l'unique fonction est de signaler le danger.

Elle est constituée de plots de forme bombée, régulièrement disposés en lignes parallèles décalées (une ligne de 6 plots et une ligne de 5 plots en quinconce).

Dès sa détection, la bande d'éveil de vigilance invite la personne aveugle ou malvoyante à s'arrêter et à analyser la situation devant laquelle elle se trouve.

Dans les gares, ces bandes d'éveil de vigilance sont positionnées en haut des escaliers et sur le bord des quais.

Ascenseurs

Les ascenseurs peuvent être utilisés par les personnes handicapées. Les caractéristiques et la disposition des commandes extérieures et intérieures à la cabine permettent leur repérage et leur utilisation par tous. Dans les ascenseurs, des dispositifs permettent de prendre appui et de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis et au système d'alarme.

Les ascenseurs sont conformes à la norme AFNOR EN 81-70.

SNCF - DAVH.

Escaliers mécaniques

SNCF - CAV.

Afin de faciliter l'utilisation des escalators, le nez de chaque marche est de couleur contrastée.

Les escaliers mécaniques sont cependant fortement déconseillés aux personnes en fauteuil roulant et aux personnes accompagnées d'enfant en poussette. Ils représentent en effet un trop grand risque de chute.

Contremarches et nez-de-marche

La première et la dernière contremarches de chaque volée de marches sont visuellement contrastées par rapport à la marche pour permettre aux personnes malvoyantes d'appréhender les escaliers en toute sécurité.

De même, les nez-de-marches sont contrastés et le revêtement est antidérapant. Ces dispositions ont pour objectif de sécuriser le déplacement dans les escaliers des personnes aveugles ou malvoyantes.

SNCF - DAVH

Rampes d'accès

Des rampes d'accès permettent aux personnes à mobilité réduite d'accéder au niveau desservi par l'escalier.

La pente est étudiée afin de pouvoir être utilisée sans risque et pour cela n'excède pas 5 %.

Des paliers de repos sont également présents en haut et en bas de chaque plan incliné (tous les 10 mètres lorsque la pente est supérieure ou égale à 4 %).

Mains courantes

Afin de faciliter et de sécuriser la montée et la descente des escaliers, des mains courantes sont prévues.
Elles sont :

- Doubles à deux hauteurs différentes dont la plus basse est destinée aux enfants et aux

personnes de petite taille.

- Prolongées horizontalement avant et après l'escalier afin d'assurer le retour sur le plat en toute sécurité.

Informations en braille

Afin de permettre aux personnes aveugles de se repérer et de s'orienter dans la gare, des informations en braille peuvent être mises à disposition sur certains supports comme les mains courantes des escaliers.

Boucles magnétiques

La boucle magnétique est un système d'aide à l'écoute pour les personnes malentendantes porteuses d'un appareil auditif.

La boucle magnétique permet de capter le son émis par la source sonore (un orateur par exemple) et le transmet directement à l'appareil auditif.

L'appareil auditif doit être réglé sur la position "T" afin que la personne malentendante ne perçoive que l'orateur et non les bruits environnants.

Pour que le système fonctionne, la personne doit se trouver dans le périmètre de l'installation.

Certains lieux publics en sont munis, il faut alors connaître la position de la boucle pour en profiter efficacement.

Dans les gares, elles peuvent être installées à plusieurs endroits :
- Au niveau des guichets.
- Au niveau des zones d'attente.

Afin de signaler la présence d'une boucle magnétique, le pictogramme suivant est utilisé.

SNCF - DAVH.

Signalétique

Pour le confort de tous, la signalétique est améliorée. Un travail a été mené notamment sur une police de caractères mieux appropriée. Des panneaux de civilité sont apposés près des zones d'attente et des espaces de vente afin de signaler aux voyageurs la priorité pour les personnes handicapées.

Il existe 3 types de panneaux de civilité :

"Accès prioritaire"
apposé au niveau des guichets de vente et d'accueil pour favoriser la priorité des personnes handicapées ou à mobilité réduite dans les files d'attente.

"Places prioritaires"
apposé près des places assises dans les zones d'attente pour favoriser la priorité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux places assises.

SNCF - DAVH.

“Emplacement prioritaire” apposé au niveau des espaces libres dans les zones d’attente pour laisser disponible cet espace aux personnes en fauteuil roulant.

Écrans plats d’affichage

Les écrans plats indiquent les départs et les arrivées et donnent aussi des informations conjoncturelles. Ces écrans sont contrastés et la police de caractères est grossie pour faciliter la lecture.

Jade

Jade est un personnage virtuel, visible sur les écrans plats présents en gare, qui traduit en langue des signes certaines informations diffusées oralement dans la gare.

SNCF - DAVH.

Guichets

Les nouveaux guichets sont aménagés pour les personnes en fauteuil roulant afin qu’elles puissent positionner leurs jambes sous la tablette. Ces guichets sont aussi équipés d’une boucle magnétique pour les personnes malentendantes (cf. p. 29).

Le saviez-vous

Vous êtes prioritaire

- Si vous êtes titulaire d’une carte faisant état d’un taux d’incapacité de 80 % et plus ou si vous êtes accompagné d’une personne possédant cette carte.
- Si vous êtes titulaire d’une carte portant la mention “station debout pénible” ou la mention “priorité pour personne handicapée”.
- Si vous bénéficiez d’une carte familiale de priorité.

Il vous appartient de faire connaître votre priorité auprès des autres clients.

Les guichets prioritaires sont signalés et repérables par tous les voyageurs.

Cabines téléphoniques

Des cabines téléphoniques surbaissées existent dans certaines gares. Elles peuvent être utilisées par les personnes de petite taille ou celles en fauteuil roulant.

Toilettes

Des toilettes aménagées sont prévues pour les personnes handicapées. La hauteur de la cuvette est étudiée pour en permettre l'usage aux personnes en fauteuil roulant et des poignées pour se tenir sont installées. La hauteur des dispositifs de commande est aussi étudiée pour qu'ils soient accessibles à tous.

Afin d'avertir les personnes sourdes lors du déclenchement des signaux d'urgence, des alarmes lumineuses sont positionnées dans les toilettes.

Fauteuils roulants en gare

Le service d'accueil dispose d'un ou plusieurs fauteuils roulants. Cet équipement est proposé aux personnes ayant des problèmes de déambulation afin de les aider, au départ comme à l'arrivée, à effectuer les trajets en gare.

SNCF - CAV - Philippe Fraysseix.

Élévateurs

Lorsque l'espace entre le train et le quai est trop important, il est souvent nécessaire d'utiliser un élévateur pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de monter à bord du train.

De nouveaux élévateurs électriques testés et validés par un panel de personnes en fauteuil roulant équipent progressivement les gares. Ils sont plus confortables pour le voyageur et d'une utilisation plus facile pour les agents.

Rampes mobiles

SNCF - DAVH

Lorsque l'espace entre le quai et le train est de faible importance, l'utilisation d'une rampe mobile suffit.
Ces rampes existent en quatre tailles différentes. Une fois dépliées, elles viennent se positionner entre la porte du train et le quai.

Corbis

Services à bord des trains

Vous simplifier la vie

La SNCF se met à votre service pour vous permettre de voyager en toute sérénité.

À bord de TGV

SNCF - DAVH.

Des espaces sont aménagés pour vous permettre de voyager en fauteuil roulant, dans le cas où vous ne pourriez pas vous installer dans un siège voyageur.

Lorsque l'espace dédié est situé en 1ère classe

Vous paierez le prix d'un billet de 2nde classe (y compris pour votre accompagnateur si la carte dont vous êtes titulaire en fait mention).

Si l'espace dédié n'est pas disponible

Et si vous pouvez vous installer sur un siège voyageur, vous pourrez réserver une place standard en 1ère ou en 2nde classe. Dans ce cas, vous paierez le prix d'un billet de la classe correspondant à votre réservation choisie, pour vous et votre accompagnateur éventuel.

Votre fauteuil devra alors être plié et rangé pour respecter les règles de sécurité et ne pas gêner les déplacements.

Pour préparer au mieux votre voyage

Et informer l'ensemble de nos équipes, nous vous invitons à contacter les conseillers du centre de service Accès Plus

qui répondront à toutes vos questions, réserveront vos titres de transport, enregistreront vos demandes de prestations d'accompagnement.

- Tél. : 0 890 640 650 (0,11 € TTC/min depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel).
- Fax : 0 825 825 957 (0,15 € TTC/min).
- E-mail: accesplus@sncf.fr

À savoir
Une chaise de transfert

Une chaise de petite dimension, appelée "chaise de transfert" est à votre disposition à bord de TGV. Pour en disposer, demandez-la au Chef de Bord (contrôleur). Elle vous permet de vous déplacer pour vous rendre aux toilettes si celles-ci ne sont pas accessibles en autonomie.

À bord de Téoz

Les trains Téoz sont à réservation obligatoire. Ils comprennent une voiture Services dotée d'une porte d'entrée élargie pour faciliter l'accès de votre fauteuil roulant et de deux espaces équipés chacun de 4 sièges à accoudoirs et assises relevables spécialement destinés aux personnes en fauteuil roulant.

La voiture Services possède également des toilettes spécialement aménagées et accessibles en autonomie pour des personnes dont les fauteuils répondent aux normes en vigueur.

Si vous êtes malvoyant ou non-voyant et que votre chien guide vous accompagne, vous pouvez réserver la place 68 de la voiture 4 ou 14. Ces places offrent un espace libre à proximité pour votre chien guide.

À bord des TER

Les nouveaux matériels offrent un ou plusieurs espaces pour les personnes en fauteuil roulant. Les matériels les plus anciens ne sont pas tous accessibles.

Assurez-vous auprès du service Accès Plus que le train ou l'autocar que vous envisagez de prendre est aménagé pour permettre l'accès de votre fauteuil roulant.

Dans les trains non soumis à une réservation obligatoire

Des places marquées "M ou Mutilés" sont réservées en priorité :

- À toute personne titulaire d'une carte faisant état d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % et à son accompagnateur.
- À toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80 % titulaire d'une carte portant la mention "station debout pénible" ou "priorité pour personne handicapée".

Le saviez-vous
Réservation possible

Dans les trains Corail de jour pour lesquels la réservation est possible, les mêmes dispositions qu'à bord de TGV s'appliquent (cf. p. 34).

Dans les trains de nuit

Au moment de réserver votre billet, précisez au vendeur que vous désirez une couchette inférieure et la plus proche de l'entrée de la voiture. Cela facilitera considérablement votre installation dans votre couchette. Il convient de préciser que les trains de nuit n'offrent pas le meilleur niveau d'accessibilité.

À savoir
Sécurité

Pour des raisons de sécurité, quel que soit le train que vous empruntez, n'oubliez pas de bloquer les roues de votre fauteuil. Si vous souffrez d'insuffisance respiratoire, sachez que les récipients portables de gaz médical que vous devez transporter avec vous sont admis à bord dans la limite des quantités nécessaires pour votre voyage.

En Ile-de-France

À bord de tous les trams-trains et de certains trains rénovés, un espace est aménagé en tête de train pour vous permettre de voyager en fauteuil roulant. Il est placé de manière à faciliter la montée et la descente du train.

Corbis.

Services complémentaires

La SNCF prend soin de vous

Et vous propose toute une gamme de services pour vous permettre de voyager en toute sérénité.

Service Bagages à domicile

SNCF – CAV – Sylvain Cambron.

Le principe

En fonction du volume et de la nature de vos bagages, 2 formules vous sont proposées :

- Les bagages dits "ordinaires"
  Ils sont pris en charge sur le lieu de votre choix (hors samedis, dimanches et fêtes) et livrés en 24 heures à l'adresse désirée. Tarif du service : 25 €(1) pour le 1er bagage, 11 €(1) pour chacun des deux suivants.
- Les bagages dits "volumineux"
  Ils doivent être déposés à l'agence Sernam de votre ville de départ. Ils seront disponibles sous 48 heures à l'agence Sernam de votre ville d'arrivée. Tarif du service : 39 €(1).

Les atouts

Ce service est proposé à tous ceux qui ne veulent pas s'encombrer de leurs bagages ou qui veulent, par exemple, profiter de leur propre matériel et économiser la location sur place.

Les conditions

Pour les bagages ordinaires :

- Les bagages acceptés en tant que bagages "ordinaires" sont les

(1) tarif au 01/07/2008.

sacs souples, valises, malles, sacs à dos ou skis sous housse, dans la limite de 3 bagages par voyageur. La somme des trois dimensions doit être inférieure à 2,50 m et le poids ne doit pas excéder 30 kg.

- Les enlèvements se font du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, sauf les jours fériés.

- Les livraisons s'effectuent du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et le samedi de 8 h à 12 h, sauf les jours fériés.

Pour les bagages volumineux :

- Les bagages acceptés en tant que bagages "volumineux" sont les vélos, les planches nautiques inférieures à 3 m, les landaus, les poussettes, les fauteuils roulants sans moteur d'un poids inférieur à 60 kg. Ils doivent être emballés, exception faite des vélos qui le seront par le transporteur.

- Les enlèvements et les livraisons sont assurés du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, sauf les jours fériés.

Le service Bagages à domicile est disponible en France métropolitaine, y compris les iles de Ré, Noirmoutier et Oléron.

Les vélos peuvent être pris en charge également de porte-à-porte, sous certaines conditions, pour 49 €(1), ainsi que les fauteuils roulants pour 7 €(1).

SNCF - CAV - Gil Lefauconnier.

(1) tarif au 01/07/2008.

La réservation

- Au 36 35 (0,34 € TTC la 1ère minute et 0,11 € TTC les suivantes depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel) au plus tard la veille à 17 h avant de nous confier vos bagages, dites “bagages” et payez par carte bancaire.

- Dans les gares et boutiques SNCF, en même temps que votre billet de train.

Pour plus de renseignements sur ce service, rendez-vous sur le site www.voyages-sncf.com

Train+Hôtel

Le principe

Facilitez l’organisation de votre séjour en réservant votre hôtel en même temps que votre billet de train. Notre partenaire Accor vous propose une sélection d’hôtels allant de l’économique au luxe, du 2 au 4 ★ sur plus de 250 destinations en France et en Europe. Dans la plupart d’entre eux, une chambre est aménagée pour les personnes en fauteuil roulant. Pensez à en faire la demande lors de votre réservation.

Les atouts du service

Bénéficiez des meilleurs tarifs du marché en semaine dans les hôtels Accor du 2 au 4 ★ (Ibis, Mercure, Suitehotel, Novotel, Sofitel) et les hôtels Barrière. Le week-end (vendredi, samedi, dimanche), profitez de réductions allant jusqu’à 10 % sur le meilleur tarif du jour de l’hôtel(1) (sauf Ibis).

(1) Ces offres exclusives en week-end sont sans conditions particulières de vente, annulables et modifiables, sans aucun frais jusqu’à 18 h le jour J. Ces avantages sont accordés dans la limite des chambres disponibles à ce tarif et uniquement sur présentation de la confirmation de réservation et du billet de train à votre arrivée à l’hôtel. Offre non cumulable avec tout autre avantage et promotion.

La réservation

Ce service est accessible exclusivement dans les gares et boutiques SNCF ou par téléphone au 36 35 (0,34 € TTC la 1ère minute et 0,11 € TTC les suivantes depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel). Vous ne payez rien à la réservation et vous pouvez annuler ou modifier sans frais le jour de votre arrivée, jusqu'à 16 h dans les hôtels Barrière, jusqu'à 18 h dans les hôtels Suitehotel, Mercure, Novotel et Sofitel et jusqu'à 19 h dans les hôtels Ibis.

Pour garantir votre réservation, quelle que soit l'heure d'arrivée à l'hôtel, il suffit de communiquer votre numéro de carte bancaire au moment de la réservation.

SNCF - CAV - Pierre-Emmanuel Rastbin.

Les Compagnons du Voyage

Fondée par la RATP et la SNCF, l'association des Compagnons du Voyage met à votre disposition son équipe d'accompagnateurs pour vous aider dans vos déplacements quotidiens ou occasionnels. Cela concerne aussi bien vos trajets en Ile-de-France qu'en province, quels que soient votre âge et votre lieu de résidence.

Le prix de ce service varie selon le trajet. Pour en savoir plus et réserver ce service, contactez directement :

Les Compagnons du Voyage,
34, rue Championnet,
Lac CG25,
75018 Paris.

- Tél. : 01 58 76 08 33.
- Fax : 01 58 76 09 13.
- E-mail : info@compagnons.com
- Internet : www.compagnons.com

Gares proposant le service Accès plus

380 gares figurent dans cette liste validée au 1er octobre 2008. Toutes assurent un service d'accompagnement, pour tous les trains.

Sur le réseau national et régional

Pour joindre les conseillers du Centre Accès Plus :

- Tél. : 0890 640 650 (0,11 € TTC/min, hors surcoût éventuel) puis tapez "1".
- Numéro court : 36 35 (0,34 € TTC/min, hors surcoût éventuel) et dites "Accès Plus".
- Fax : 0825 825 957 (0,15 € TTC/min).
- E-mail : accesplus@sncf.fr

Le service Accès Plus met à votre disposition une ligne Urgence Accessibilité en cas d'incident durant le voyage : 7 jours sur 7, de 7 h à 22 h, contactez le 0890 640 650 puis tapez "2" (0,11 € TTC/min + surcoût éventuel lié à l'opérateur).

Vous pouvez aussi contacter cette ligne d'urgence par SMS au 0 610 640 650 (prix d'un SMS) en cas de difficulté auditive.

accès plus

SNCF - DAVH.

A

ABBEVILLE
AÉROPORT CDGT2
AGDE
AGEN
AIX-EN-PROVENCE
AIX-EN-PROVENCE-TGV
AIX-LES-BAINS-LE REVARD
AIXE-SUR-VIENNE
ALBERTVILLE
ALBI-VILLE
ALENÇON
ALÈS
ALTKIRCH
AMBOISE
AMIENS
ANCENIS
ANGERS-ST-LAUD
ANGOULÊME
ANNECY
ANNEMASSE
ANTIBES
ARCACHON
ARGENTAN
ARGENTON-SUR-CREUSE
ARLES
ARRAS
AUBAGNE
AUCH
AULNOYE
AURAY
AURILLAC
AUXERRE-ST-GERVAIS
AVIGNON
AVIGNON-TGV

B

BAR-LE-DUC
BAYEUX
BAYONNE
BEAUNE
BEAUVAIS
BEDARIEUX
BELFORT
BELLAC
BELLEGARDE
BENING
BERGERAC
BESANÇON-VIOTTE
BÉTHUNE
BÉZIERS
BIARRITZ
BITCHE
BLOIS
BORDEAUX-ST-JEAN
BOULOGNE-VILLE
BOURG-EN-BRESSE
BOURG-ST-MAURICE
BOURGES
BRÉAUTÉ-BEUZEVILLE
BREIL-SUR-ROYA
BREST
BRIANÇON
BRIOUDE
BRIVE-LA-GAILLARDE

C

CAEN
CAHORS
CALAIS-FRETHUN
CALAIS-VILLE
CAMBRAI
CANNES
CARCASSONNE
CARMAUX
CASTRES
CERBÈRE
CHAGNY
CHALLANS
CHALON-SUR-SAÔNE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CHAMBÉRY CHALLES-LES-EAUX
CHAMPAGNE-ARDENNE-TGV
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
CHARMES-VOSGES
CHARTRES
CHÂTEAU-DU-LOIR
CHÂTEAU-THIERRY
CHÂTEAUDUN
CHÂTEAUNEUF-SUR-CHER
CHÂTEAUROUX
CHÂTELLERAULT
CHAUMONT
CHAUNY
CHERBOURG
CHINON
CHOLET
CLERMONT-FERRAND

CLUSES
COGNAC
COLMAR
COLOMIERS
COMMERCY
COMPIÈGNE
COSNE
CREIL
CULMONT-CHALINDREY
CULOZ

D

DAX
DECIZE
DIEPPE
DIJON-VILLE
DOL
DOLE-VILLE
DOUAI
DREUX
DUNKERQUE

E

EMBRUN
ÉPERNAY
ÉPINAL
ÉTANG
ÉVREUX-EMBRANCHEMENT
EYMOUTIERS-VASSIVIÈRE

F

FACTURE
FIGEAC
FISMES
FOIX
FORBACH
FRASNE
FRÉJUS-ST-RAPHAËL
FUTUROSCOPE

G

GANNAT
GAP
GIEN
GIÈVRES
GIVET
GOURDON
GRANVILLE
GRENOBLE
GUÉRET
GUINGAMP

H

HAGONDANGE
HAGUENAU
HAZEBROUCK
HENDAYE
HIRSON
HYÈRES

I

ISSOIRE
ISSOUDUN

J

JOINVILLE

L

LA BAULE-ESCOUBLAC
LA ROCHE-SUR-YON
LA ROCHELLE-VILLE
LA SOUTERRAINE
LATOUR-DE-CAROL-ENVEITG
LAMBALLE
LAMOTTE-BEUVRON
LANDERNEAU
LANNION
LAON
LAROCHE-MIGENNES
LAVAL
LAVAUR
LE-CREUSOT-TGV
LE CROISIC
LE GRAU-DU-ROI
LE HAVRE
LE MANS
LE MONT-DORE
LE PUY
LENS
LES ARCS-DRAGUIGNAN
LES AUBRAIS-ORLÉANS
LES SABLES-D'OLONNE
LIBOURNE
LILLE-EUROPE
LILLE-FLANDRES
LIMOGES-BÉNÉDICTINS
LISIEUX
L'ISLE-JOURDAIN
LISON
LONGUYON
LONGWY
LONS-LE-SAUNIER
LORIENT
LORRAINE-TGV

LOURDES
LUÇON
LUNÉVILLE
LURE
LYON-PART-DIEU
LYON-PERRACHE
LYON-ST-EXUPÉRY

M

MÂCON-LOCHE-TGV
MÂCON-VILLE
MANOSQUE-GRÉOUX-LES-BAINS
MANTES-LA-JOLIE
MARMANDE
MARNE-LA-VALLÉE-CHESSY
MARSEILLE-ST-CHARLES
MASSY-TGV
MAUBEUGE
MENDE
MENTON
METZ-VILLE
MEUSE-TGV
MEYMAC
MILLAU
MIRAMAS
MOLSHEIM
MONACO-MONTE-CARLO
MONT-DE-MARSAN
MONTARGIS
MONTAUBAN-VILLE-BOURBON
MONTBARD
MONTBÉLIARD
MONTCEAU-LES-MINES
MONTCHANIN
MONTÉLIMAR
MONTLUÇON-VILLE
MONTPELLIER
MONTREJEAU-GOURDAN-POLIGNAN
MORLAIX
MORTEAU
MOUCHARD
MOULINS-SUR-ALLIER
MOUTIERS-SALINS-BRIDES-LES-BAINS
MULHOUSE-VILLE
MURET

N

NANCY
NANTES
NARBONNE
NEUFCHÂTEAU
NEUSSARGUES
NEVERS
NEXON
NICE-VILLE
NÎMES
NIORT
NOGENT-LE-ROTROU

O

OLORON-STE-MARIE
ORANGE
ORLÉANS
ORTHEZ

P

PAMIERS
PARAY-LE-MONIAL
PARIS-AUSTERLITZ
PARIS-BERCY
PARIS-EST
PARIS-GARE-DE-LYON
PARIS-MONTPARNASSE
PARIS-NORD
PARIS-ST-LAZARE
PAU
PÉRIGUEUX
PERPIGNAN
PLOUARET-TRÉGOR
POITIERS
POMPADOUR
PONT-À-MOUSSON
PONTARLIER
PORNIC
PUYOO

Q

QUIMPER

R

RANG-DU-FLIERS-VERTON
REDON
REIMS
REMIREMONT
RENNES
RETHEL
REVIN

RIOM-CHÂTEL-GUYON
ROCHEFORT
RODEZ
ROMILLY-SUR-SEINE
ROSPORDEN
ROUEN-RIVE-DROITE
ROYAN

S

SAINTES
SARLAT
SARREBOURG
SARREGUEMINES
SAUMUR-RIVE-DROITE
SAVENAY
SAVERNE
SEDAN
SÉLESTAT
SENS
SÈTE
SEURRE
SILLE-LE-GUILLAUME
SOISSONS
SOUILLAC
ST-AVOLD
ST-BRIEUC
ST-CLAUDE
ST-CYPRIEN
ST-DIÉ-DES-VOSGES
ST-DIZIER
ST-ÉTIENNE-CHÂTEAUCREUX
ST-FLOUR-CHAUDES-AIGUES
ST-GAUDENS
ST-GERMAIN-DES-FOSSES
ST-GERVAIS-LES-BAINS-LE-FAYET
ST-GILLES-CROIX-DE-VIE
ST-JEAN-DE-LUZ-CIBOURE
ST-JUNIEN
ST-LOUIS
ST-MALO
ST-NAZAIRE
ST-OMER
ST-PIERRE-DES-CORPS
ST-POL-SUR-TERNOISE
ST-QUENTIN
ST-RAPHAËL-VALESCURE
ST-SULPICE-LAURIÈRE
ST-SULPICE-SUR-TARN
ST-YRIEIX
STE-PAZANNE
STRASBOURG

T

TARBES
TERGNIER
TGV-HAUTE-PICARDIE
THIERS
THIONVILLE
THOUARS
TONNEINS
TOUL
TOULON
TOULOUSE-MATABIAU
TOURCOING
TOURNUS
TOURS
TROUVILLE-DEAUVILLE
TROYES
TULLE

U

USSEL
UZERCHE

V

VALENCE
VALENCE-TGV
VALENCIENNES
VANNES
VENDÔME
VENDÔME-VILLIERS-SUR-LOIR
VERDUN
VERSAILLES-CHANTIERS
VESOUL
VEYNES-DEVOLUY
VICHY
VIERZON-VILLE
VITRÉ
VITRY-LE-FRANCOIS
VITTEL
VOIRON

Y

YVETOT

En Ile-de-France

Pour joindre les conseillers du Centre Accès Plus Transilien :

- Tél. : numéro Azur 0810 767 433 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).
- E-mail : acces+transilien@sncf.fr

A
ACHÈRES-VILLE
ASNIÈRES-SUR-SEINE
B
BOIS-COLOMBES
BONDY
C
CERGY-LE-HAUT
CERGY-PRÉFECTURE
CERGY-ST-CHRISTOPHE
CHELLES-GOURNAY
CLICHY-LEVALLOIS
CONFLANS-FIN-D'OISE
E
EMERAINVILLE PONTAULT-COMBAULT
G
GAGNY
H
HAUSMANN-ST-LAZARE
L
LA DÉFENSE
LE CHENAY-GAGNY
M
MAGENTA
MAISONS-LAFFITTE
MANTES-LA-JOLIE
N
NEUVILLE-UNIVERSITÉ
NOGENT-LE-PERREUX
NOISY-LE-SEC
O
OZOIR-LA-FERRIÈRE
P
PARIS-ST-LAZARE
POISSY
R
ROISSY-EN-BRIE
ROSNY-SOUS-BOIS
S
SARTROUVILLE
ST-NOM-LA-BRETÈCHE
SURESNES-MONT-VALÉRIEN
T
TOURNAN
V
VAUCRESSON
VERSAILLES-RIVE-DROITE

Corbis.

Découvrez toute la collection des guides d'information voyageur

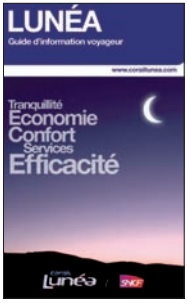

Papier 100 % recyclé issu de la collecte sélective.

Les renseignements figurant dans le présent document ne sont pas exhaustifs. Ils sont donnés sous réserve de modifications qui auraient été apportées depuis cette édition du 01/10/2008.

Ne pas jeter. Si ce guide ne vous est plus utile, remettez-le dans les présentoirs en gare.

KAGENCY 360 HighCo - RCS PARIS 350 047 684 - SNCF - 34, rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris R.C.S. Paris B 552 049 447 - Crédit photo couv.: Getty Images - Imprimé en U.E.